

Le travail à l'épreuve des changements organisationnels et technologiques : stratégies des employeurs, vécu des salariés

1^{er} journée : Présentation d'Antoine Magnier, directeur de la DARES

Merci Alberto, bonjour à tous, c'est un plaisir pour moi d'ouvrir ce colloque aux côtés d'Alberto sur les résultats COI, une enquête qui a pris ces dernières années une place très importante dans le dispositif public d'observation statistique sur le travail.

Dans cette courte introduction, je souhaiterais souligner l'attachement du Ministère du travail à poursuivre le développement de nos grandes enquêtes statistiques sur le travail, à les adapter sans cesse en fonction de l'évolution de notre appareil productif, et des besoins exprimés par les acteurs économiques et sociaux, en vue bien évidemment d'éclairer la connaissance sur ces sujets et continuer à améliorer les politiques publiques qui sont conçues par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Je souhaiterais ensuite saluer les travaux réalisés par les équipes chargées de la conception et de la mise en œuvre de l'enquête COI ainsi que les premiers travaux d'exploitation et de recherche qui ont été menés ces dernières années, à partir de ces résultats. Des résultats dont certains parmi les plus importants vous seront présentés au cours de ce colloque. Au-delà des travaux déjà menés je forme enfin le vœu que les travaux de recherche à partir de cette enquête se poursuivent, que la sphère académique s'en saisisse d'avantage à l'avenir pour faire progresser notre connaissance sur ces sujets.

Sans chauvinisme déplacé, je crois pouvoir dire que la France a été pionnière en Europe concernant les statistiques sur les conditions de travail puisque la première enquête sur les conditions de travail menée par le Service des études et des statistiques du ministère du travail remonte à 1978, soit 33 ans maintenant. Nous ferons la prochaine enquête sur les conditions de travail, la 6^e, l'an prochain, en 2012. Cette enquête a largement inspiré au départ l'enquête européenne sur les conditions de travail menée pour la première fois en 1990 et qui est ici bien représentée par madame Vermeulen de la fondation de Dublin. Après une éclipse relative, d'une vingtaine d'années, en raison de nos importantes difficultés structurelles en matière d'emploi, l'intérêt du public et des décideurs pour la question des conditions de travail est remontée en puissance au cours de la décennie passée, jusqu'à ces dernières années. De son côté, le système de statistiques publiques n'a pas relâché ses efforts, et s'est efforcé de continuer de faire progresser ses outils d'observation durant les années de moindre médiatisation du sujet. Les enquêtes SUMER de 1994, 2003 et maintenant 2010, donnent une vue précise des expositions des salariés aux principaux risques professionnels.

Notre enquête sur les conditions de travail, initialement centrée sur les questions de pénibilité physique et le travail industriel s'est par ailleurs enrichie au fil du temps. Au fil des éditions, elle a accueilli un nombre croissant de questions sur les rythmes de travail et les marges de manœuvre des salariés. En outre est apparue rapidement la nécessité de disposer de dispositifs spécialement dédiés à l'organisation du travail, cela a conduit à la mise en place des enquêtes sur les techniques et l'organisation du travail de 1987 et 1993, les enquêtes dites TOTTO qui ont ensuite débouché sur les enquêtes COI de 1997 et de 2006.

L'originalité de l'enquête COI a tenu d'abord à sa nature. Un outil conçu de façon partenariale entre la sphère académique et le service des statistiques publiques. Je crois que les principaux acteurs de ce partenariat sont représentés d'ailleurs dans notre colloque. Un partenariat qui vise non seulement à décrire mais à comprendre les stratégies d'innovation technologique et organisationnelle des entreprises ainsi que leur impact sur l'efficacité économique des entreprises et les conditions de travail des salariés. Sur le plan méthodologique, cette recherche de liens de causalité a commandé un mode de collecte original, dont à déjà parlé Alberto, une enquête couplée entreprises – salariés, ce qui a permis d'établir un lien direct entre les pratiques des employeurs et le vécu des salariés. Concernant ses utilisateurs, l'enquête COI est un outil particulièrement prisé des chercheurs, elle a donné lieu, outre les publications habituelles du service des statistiques publiques, à de nombreux articles dans les revues scientifiques. La DARES elle-même vient de publier deux études, l'une sur les conditions de travail chez les sous-traitants que Selma Amira présentera demain, l'autre sur les différences dans l'organisation du travail des femmes et des hommes. Nous publierons bientôt en outre un document de travail de la DARES qui donnera lieu à un article de revue académique sur le lien entre les innovations organisationnelles et les accidents du travail, grâce à un appariement entre les résultats de l'enquête COI et des statistiques administratives sur les accidents du travail que nous fournit la CNAMTS.

Dans le prolongement des premières exploitations déjà publiées, et pour certaines déjà bien connues, nous allons pouvoir apprécier au cours de ce colloque la variété et la qualité des travaux de recherche présentés, qu'ils portent sur l'organisation et le pilotage des entreprises, les stratégies en matière d'organisation du travail, les rôles des collectifs de travail et le vécu du travail par les salariés. Le rôle de conception et d'animation joué depuis l'origine du dispositif par le CEE a été particulièrement fondamental pour faire de cette enquête un outil qui soit aussi attractif pour les chercheurs, que ce soit en France mais aussi au plan international. En effet, la capitalisation de cette expérience au plan européen à travers le projet MEADOW témoigne de l'importance du dispositif COI et du dynamisme de l'équipe qui l'a porté ces dernières années. Ce projet repose sur la collaboration de spécialistes de nombreux pays européens qui ont travaillé trois ans pour mettre au point une méthodologie de mesure des changements organisationnels et de leur impact sur le travail. Ce projet innovant a commencé et devrait continuer à nourrir la réflexion des statisticiens et des décideurs européens, il pourrait fonder à l'avenir la production de statistiques européennes découlant d'une observation statistique des changements organisationnels couplée avec une interrogation des salariés concernés.

D'importants travaux de recherche ont par ailleurs déjà été menés sur différents modèles organisationnels d'innovation, notamment sur le modèle de *Lean production*, qui multiplie les procédures et encadre les marges d'initiative des salariés et sur le modèle *d'entreprise apprenante*, développé dans les pays scandinaves où l'innovation vient en grande partie de l'initiative donnée au salarié à la base. Les études suggèrent que ce modèle d'entreprise apprenante est plus favorable à la santé des salariés que le modèle de *Lean production*. *Meadow* propose des indicateurs permettant de mesurer précisément la diffusion de ces différents modèles. Une enquête européenne inspirée de Meadow et donc de l'enquête COI pourrait contribuer utilement à l'avenir au pilotage des politiques publiques d'innovation au niveau européen. Pour la DARES aussi, l'expérience collectivement accumulée grâce à l'enquête COI est naturellement très précieuse.

Vous savez que le Ministre du travail, à la suite du rapport Nasse – Légeron sur le *suivi statistique des risques psychosociaux au travail* a demandé à l'INSEE de rassembler un collège d'expertise scientifique pour définir le profil d'une nouvelle enquête sur les risques psychosociaux au travail. Le Directeur général de l'INSEE, Michel Gollac, qui a assuré la coordination des travaux de ce collège remettra prochainement le rapport du collège à notre ministre. Ce rapport résulte d'un travail considérable, réalisé par une vingtaine des meilleurs spécialistes du domaine, issus de toutes les disciplines scientifiques concernées. Ces experts ont étudié de manière très approfondie la littérature scientifique internationale sur les

risques psychosociaux, ils ont passé en revue les questionnaires et les différentes enquêtes de référence au plan international sur le sujet. Sans briser de secret, il me semble que l'important travail qu'ils ont mené suggère que la France n'a pas à rougir de son dispositif d'observation statistique sur les conditions de travail. Notre pays est un des rares au monde à disposer d'une expérience aussi importante en matière d'enquêtes couplées salariés – entreprises, avec l'enquête réponse de la DARES, l'enquête COI autour de laquelle nous sommes rassemblés aujourd'hui, l'enquête familles – employeurs de l'INED également. Et les experts rassemblés dans ce collège estiment que ce double questionnement constitue un apport important pour comprendre le contexte concurrentiel et organisationnel qui contribue à déterminer la manière dont les salariés travaillent et pour fonder ensuite des recommandations pertinentes de politique publique.

Dans ce contexte, la nouvelle enquête statistique sur les risques psychosociaux qui devra être mise en place à l'avenir devrait bénéficier largement du précédent que constitue à nouveau les enquêtes COI. Déjà notre nouvelle enquête sur les conditions de travail qui sera mise en œuvre sur le terrain en 2012 comportera un volet auprès des employeurs en grande partie inspiré du dispositif COI. Certes, par souci de continuité méthodologique avec les enquêtes précédentes, nous commencerons par tirer un échantillon de travailleurs pour aller interroger ensuite leurs entreprises, à l'inverse de la méthode adoptée par l'enquête COI, mais pour le reste, je crois qu'on peut dire que notre enquête s'appuie fortement sur l'expérience de l'enquête COI.

L'un des apports majeurs de l'enquête COI est également d'avoir commencé à défricher une terre nouvelle pour les statisticiens, celle de l'innovation et de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Ce colloque nous permettra d'apprécier les avancées qu'à commencé à nous permettre la mise en œuvre de l'enquête COI dans ce domaine, avancées qui devraient se poursuivre par le biais de nouveaux travaux de recherche au cours des prochaines années. Pour conclure, je souhaite simplement à nouveau remercier vivement toute l'équipe en charge de la conception, de la mise en œuvre et des premières exploitations de l'enquête COI à l'INSEE, au SESSI, à la DREES, à la DGAFP ainsi bien sûr qu'à la DARES et au CEE. Je pense bien sûr en disant cela en particulier à Nathalie Greenan et à Sylvie Hamon Cholet présentes depuis les origines de ce dispositif et à qui ce dispositif doit tellement. Je vous remercie pour votre attention.